



# Commune de DORTAN (01590)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 N° 2026-013

5. Institutions et vie politique

5.3 -- Désignation de représentants

Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

Date de la convocation :

25 mars 2026

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 02/04/2026
- affichage du 02/04/2026 au 01/06/2026

Président : Lionel CORNATON, Maire

**PRESENTS** : CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – DROUINAUD Philippe – SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – BRIDOUX Gérald – DEBOVE Alexandra – DALPHIN Marlène - PIVARD Michel – DAVID-HENRIET Christophe – BOUVIER SERRAND Coralie

**EXCUSES/ABSENTS** : DURET Janine (pouvoir à BOUVIER SERRAND Coralie) – LAMBERT Yves (pouvoir à COLOMB Pascal) – COLLOMB Mariane

**Secrétaire de séance** : Romain RODIA

**OBJET :**

- **FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivants ;

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune est géré par un conseil d'administration composé en nombre égal de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ;

CONSIDERANT que le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme Emeline BAPTISTA, Adjointe au Maire, entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- FIXE à 8 le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

- RAPPELLE que Monsieur le Maire est président de droit.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Lionel CORNATON



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS

.....  
Date de décision: 31/03/2026

Date de réception de l'accusé 02/04/2026  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2026013

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20260331-DEL2026013-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DELIB 2026013 DU 31032026 FIXATION NB MEMBRES CCAS.pdf (  
99\_DE-001-210101481-20260402-DEL2026013-DE-1-1\_1.pdf )